



PREFET DE LA REGION PAYS DE LA LOIRE

## **Concours externe et interne pour le recrutement d'adjoints administratifs principaux de 2ème classe de l'intérieur et de l'outre-mer pour les services localisés en région Pays de la Loire**

### **- RAPPORT DU JURY - SESSION 2019**

#### **I / Données statistiques**

##### **A - Concours interne**

Sur les 44 candidats inscrits au concours interne, il y avait 36 femmes et 8 hommes. La moyenne d'âge était de 37 ans pour les femmes et de 36 ans pour les hommes.

33 candidats (soit 75 %) venaient du département de Loire-Atlantique et 5 autres candidats venaient d'un autre département de la région Pays-de-la-Loire ou d'un département limitrophe.

S'agissant du niveau de formation initiale des candidats, seulement 11 % d'entre eux étaient titulaires du diplôme national du brevet ou d'un diplôme de niveau au moins équivalent, soit le niveau de formation permettant de présenter un concours de catégorie C. 38 % des candidats étaient titulaires de baccalauréat ou d'une qualification au moins équivalente et plus de la moitié des candidats inscrits avaient un niveau de formation initiale supérieure au baccalauréat.

Plus de la moitié des candidats étaient déjà affectés à un poste au sein du Ministère de l'Intérieur. 18 candidats avaient déjà le grade d'adjoint administratif (dont 2 étaient déjà adjoints administratifs principaux 2ème classe), 9 étaient contractuels et 2 étaient vacataires.

##### **B – Concours externe**

Sur les 189 candidats, il y avait 141 femmes et 48 hommes. La moyenne d'âge était de 35 ans pour les femmes comme pour les hommes.

L'origine géographique des candidats est plus diversifiée que pour le concours interne puisque seulement 81 candidats (soit 42 %) venaient du département de Loire-Atlantique, 20 autres venaient d'un autre département de la région Pays-de-la-Loire et 21 venaient d'un département limitrophe, soit 64 % des candidats au total.

S'agissant du niveau de formation initiale des candidats, les constats sont relativement similaires à ceux faits pour le concours interne dans la mesure où seulement 14 % d'entre eux étaient titulaires du diplôme national du brevet ou d'un diplôme de niveau au moins équivalent, soit le niveau de formation permettant de présenter un concours de catégorie C. 36 % des candidats étaient titulaires de baccalauréat ou d'une qualification au moins équivalente et un peu moins de la moitié des candidats inscrits avaient un niveau de formation initiale supérieure au baccalauréat.

## **II / Remarques d'ordre général**

Par arrêté préfectoral en date du 25 janvier 2019, la composition du jury a été arrêtée à 9 membres.

Les épreuves écrites du concours externe et l'épreuve écrite du concours interne se sont déroulées le 11 avril 2019 dans un centre d'examen unique à Nantes.

Sur les 233 candidats inscrits pour les deux concours, 97 candidats se sont présentés au concours externe et 34 pour le concours interne, soit un taux élevé d'absentéisme pour le concours externe (49 %) et modéré pour le concours interne (23 %).

Pour les 14 postes ouverts en externe (*9 en préfecture, 3 en police, 1 en juridiction administrative et 1 à l'OFII*), la barre d'admissibilité a été fixée à 15,875/20 : 40 candidats ont été déclarés admissibles par le jury, soit 40 % des candidats s'étant présenté aux épreuves écrites.

Pour les 3 postes ouverts en interne (2 en préfecture et 1 en police), la barre d'admissibilité a été fixée à 16,25/20 : 10 candidats ont été déclarés admissibles par le jury, soit 29 % des candidats s'étant présenté aux épreuves écrites.

Au total, 50 candidats ont été retenus par le jury pour les épreuves orales lors de la réunion d'harmonisation qui a eu lieu le jeudi 16 mai 2019, dont 6 ne se sont pas présentés à l'épreuve.

Les épreuves orales se sont déroulées du 11 au 14 juin 2019. Les résultats ont été publiés sur le site internet de la préfecture de la Loire-Atlantique le 17 juin 2019. Le jury a également retenu 5 candidats sur liste complémentaire pour le concours externe et 2 candidats pour le concours interne.

Les lauréats ont ensuite été convoqués à une réunion de choix de périmètre en présence de représentants des différents périmètres le vendredi 21 juin 2019.

### **III / Epreuves écrites**

Pour l'ensemble des épreuves, la rédaction des copies et leur présentation écrite sont globalement satisfaisantes. Une vigilance est à observer par les candidats sur la syntaxe et l'orthographe qui permettent de distinguer les meilleures copies.

#### **A – Concours interne**

L'épreuve d'une durée d'1H30 et de coefficient 3 consistait en la rédaction d'une lettre administrative sur la base d'un dossier de documents de 5 pages. Le sujet n'a pas présenté de problème de compréhension.

Certains candidats ont proposé une note introductive appréciée par le jury et révélant leur capacité à s'intégrer dans leur futur environnement professionnel.

La note élevée de l'admissibilité démontre la qualité des copies présentées.

#### **B – Concours externe**

L'admissibilité comprenait deux épreuves écrites. La première épreuve, d'une durée de 1H30 pour un coefficient 3, amenait les candidats, à partir d'un texte d'ordre général d'une page, à répondre à 6 questions destinées à vérifier leurs capacités de compréhension et leurs aptitudes à retranscrire et ordonner les idées principales d'un texte.

Le sujet n'a pas présenté de problème de compréhension. Le jury appelle l'attention des candidats sur la précision des réponses apportées aux questions. Les digressions, éléments de culture générale complémentaires ou toute autre information ne figurant pas dans le texte analysé n'apportent pas de points supplémentaires, voire pénalisent les candidats.

La deuxième épreuve, d'une durée de 1H30 pour un coefficient 3, permettait d'évaluer les capacités du candidat en français et mathématiques à travers un questionnaire à choix multiples de 80 questions (20 de mathématiques et 60 de français).

### **IV / Epreuves orales**

L'épreuve orale consistait en un test informatique de dix minutes suivi d'un entretien du candidat avec le jury pendant vingt minutes. Afin de permettre aux candidats de se préparer dans les meilleures conditions, les modalités organisationnelles de l'oral avaient été transmises dans chaque convocation.

## *Le concours interne*

### Le test informatique

Chaque candidat tirait au sort un sujet relatif à l'utilisation d'un tableur et d'un traitement de texte.

Les candidats ont su démontrer une relative maîtrise des outils informatiques. Cependant, quelques candidats ont été surpris et déstabilisés d'utiliser le logiciel Libre Office.

### L'entretien avec le jury

L'entretien de vingt minutes débutait par une présentation du candidat, de cinq minutes maximum, de son parcours scolaire et professionnel. Il a été plus difficile pour le jury d'évaluer le parcours des candidats qui n'avaient pas préparé leur présentation et n'ont pas su mettre en avant leurs expériences professionnelles et personnelles antérieures.

Dans l'ensemble, le niveau de préparation des candidats à l'oral du concours interne était satisfaisant ce qui a permis des échanges dynamiques avec les membres du jury. Le jury a apprécié les candidats qui ont su :

- valoriser leur expérience,
- démontrer un projet professionnel cohérent ainsi qu'une réelle motivation,
- répondre aux mises en situation proposées par le jury en sachant faire preuve d'analyse et de bon sens pour élaborer leurs réponses.

Le jury regrette toutefois la méconnaissance de leur environnement professionnel d'un grand nombre de candidats internes qui démontre un manque de préparation de l'oral. Certains candidats ont également parfois fait preuve de méconnaissance sur la localisation géographique des postes pouvant être proposés et semblaient découvrir que ces postes ne seraient pas tous sur Nantes.

## *Le concours externe*

### Le test informatique

Chaque candidat tirait au sort un sujet relatif à l'utilisation d'un tableur et d'un traitement de texte. Peu de candidats se sont distingués lors de l'épreuve informatique.

De nombreux candidats ont éprouvé des difficultés à appréhender le logiciel Libre Office. D'autres ont déploré un manque de temps pour réaliser l'ensemble des actions demandées. Dans l'ensemble, très peu de candidats externe ont réussi le test informatique dans son intégralité.

## L'entretien avec le jury

L'entretien de vingt minutes débutait par une présentation du candidat, de cinq minutes maximum, sur son parcours scolaire et éventuellement professionnel. Cet exercice a mis en évidence un niveau de préparation des candidats très inégal. Le jury a valorisé les présentations préparées, calibrées et organisées. A l'inverse, les présentations très courtes et lors desquelles les expériences et parcours des candidats n'étaient pas approfondies ont laissé penser à un manque d'investissement dans la préparation de l'oral.

De nombreux candidats titulaires d'un diplôme leur permettant de prétendre à un concours de catégorie B voire de catégorie A ainsi que des candidats ayant des expériences totalement extérieures au Ministère de l'Intérieur ont su justifier leur démarche en expliquant leur souhait d'évoluer en interne.

Les mises en situation du jury ont été globalement comprises par les candidats. Elles ont démontré la capacité des candidats à se positionner au sein de leur futur environnement professionnel. Certains candidats toutefois n'ont pas su démontrer leur capacité à se projeter dans une équipe de travail ni à se positionner de façon cohérente dans le grade visé en se contentant notamment de se référer à leur supérieur hiérarchique comme réponse aux mises en situations proposées par le jury.

Certains candidats ont cependant eu des difficultés à exprimer leurs motivations, d'autres parfois ont été surpris que le jury les interroge sur la motivation à concourir spécialement au Ministère de l'Intérieur.

De la même manière, de nombreux candidats méconnaissent les missions du Ministère de l'Intérieur. Trop peu de candidats ont réussi à citer les périmètres du Ministère de l'Intérieur. Un grand nombre de candidats ont éprouvé des difficultés à citer des droits et devoirs des fonctionnaires. Les missions des fonctionnaires de catégorie A, de catégorie B et de catégorie C sont trop souvent cantonnées par les candidats au seul critère hiérarchique.

De nombreux candidats s'étant inscrits au concours externe avaient une expérience professionnelle antérieure. Le jury a pu identifier deux catégories chez ces candidats :

- les candidats ayant eu une expérience professionnelle au sein de la fonction publique (stage, service civique, vacation). Ces candidats ont souvent su démontrer leur motivation à intégrer le Ministère de l'Intérieur sans pour autant toujours prouver leurs connaissances de la diversité des missions et services de ce Ministère, leurs réponses portant essentiellement sur les structures existantes à Nantes.

- les candidats en reconversion professionnelle après une carrière dans le secteur privé. Certains de ces candidats ont su mettre en valeur leur expérience professionnelle. Ils ont su transposer les compétences acquises au sein du secteur privé dans leur futur environnement professionnel. D'autres candidats, trop évasifs lors de leurs présentations, n'ont pas réussi à expliquer leur démarche de reconversion professionnelle ce qui a pu conduire le jury à douter de leur motivation à intégrer le ministère l'Intérieur.

## **V / Recommandations du jury**

**Pour les épreuves écrites**, qu'il s'agisse du concours interne comme du concours externe, le jury recommande aux candidats d'être précis et concis dans les réponses apportées en prenant le temps de la relecture afin d'éviter les erreurs d'orthographe ou de syntaxe. Il convient également d'apporter un soin particulier à la présentation générale de sa copie.

Les productions écrites doivent se cantonner à la réponse à la commande formulée et ne nécessitent pas d'apports de connaissances générales du candidat.

**S'agissant du test informatique**, le jury précise, comme cela est indiqué sur les convocations aux épreuves d'admission, que le test informatique se fait sur la suite office (writer et calc). Il est donc inutile de s'entraîner sur un autre logiciel pour cette épreuve.

### **S'agissant de l'épreuve orale :**

Le jury encourage tous les candidats à préparer sérieusement leur présentation. Les 5 minutes qui y sont consacrées sont essentielles pour que le candidat puisse mettre en valeur son parcours et ses expériences antérieures et donner au jury des pistes pour les échanges qui vont suivre. Une attitude dynamique est également valorisée lors de cette épreuve. Il n'est pas rédhibitoire pour un candidat d'avoir un profil atypique et éloigné de la fonction publique pour se présenter à ce concours. L'important étant de savoir mettre en avant ses acquis professionnels et personnels pour justifier de sa motivation à devenir adjoint administratif principal 2ème classe.

Sur les mises en situation, le jury conseille aux candidats de faire appel à leur bon sens et leur esprit d'analyse afin de pouvoir y répondre. Le jury n'attend pas qu'un simple mot en réponse à la mise en situation mais cherche à évaluer la capacité du candidat à s'adapter à son futur poste.

Sur les questions posées au cours de l'entretien. Même s'il ne s'agit pas d'une épreuve de culture générale, un minimum de connaissances des missions et de l'organisation territoriale de l'État est attendu. Les candidats doivent également approfondir les grandes missions du Ministère de l'Intérieur pour lequel ils se portent candidats. Cette remarque est d'autant plus vraie pour les candidats internes.

Le jury conseille également vivement aux futurs candidats de se documenter sur les différents types de poste qui pourraient être proposés en cas de réussite au concours ainsi que sur les différentes structures. Leurs réponses seront ainsi plus pertinentes et renforceront d'autant leur motivation à réussir le concours.

Enfin, le jury recommande également aux candidats d'apporter un soin particulier à leur expression orale : s'agissant d'un concours, l'utilisation de certaines expressions familières ou interjection est à bannir.

**De manière globale,** le jury rappelle qu'il s'agit d'un concours régional et que la réussite à ce concours peut impliquer une mobilité géographique, l'ensemble des postes proposés n'étant pas uniquement localisés à Nantes mais sur l'ensemble des 5 départements de la région Pays de la Loire. Le jury insiste sur cet engagement à la mobilité de la part des candidats et déplore que tous les postes n'aient pu être pourvus, y compris après appel des candidats sur liste complémentaire. En effet, 3 candidats sur la liste principale ont renoncé au bénéfice du concours et 4 candidats sur la liste complémentaire y ont également renoncé, laissant ainsi 2 postes vacants.

Le jury a également observé que certains candidats ayant effectué des contrats longs en préfecture étaient particulièrement bien préparés pour réussir ce concours.

## **Les membres du jury**